

OBJET VALIDATION COMPLEMENTAIRE DE LA PROGRAMMATION 2011
DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - VOLET ENFANCE

SAINT-DENIS POUR TOUS ET PAR TOUS

Lors de la séance du 20 novembre 2010, vous avez validé la programmation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - Volet Enfance pour la période 2010-2013.

Pour 2011, vous avez validé, en séance du 25 juin 2011, une programmation partielle dans un premier temps.

Les autres actions proposées au titre de la programmation 2011 sont les suivantes :

	Ilot Saint-Jacques Petits	Ilot Saint-Jacques Grands	Case ZOUZOU	Total
Nombre de places prévues	32	40	20	92
Subvention communale demandée	14 230 €	21 210 €	26 834 €	62 274 €
Estimation de la participation de la CAF	11 166 €	16 681 €	21 117 €	48 964 €
Taux cofinancement CAF sur subvention Municipale	78,47 %	78,65 %	78,70 %	78,60 %
A la charge de la Commune après financement CAF	3 064 €	4 529 €	5 717 €	13 310 €

Les actions Halte Garderie, Lieux d'Accueil Enfants/ Parents (LAEP) et Relais Assistant Maternel (RAM) ne sont pas inscrites pour 2011 car les locaux devant hébergés ces structures ne seront opérationnels qu'à compter de 2012.

Par conséquent, je vous demande :

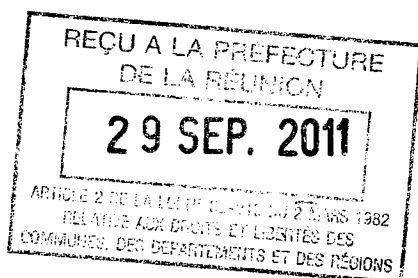
- de valider l'attribution d'une subvention à l'association Ilot Saint-Jacques « Petits » à hauteur de 14 230,00 €, une subvention à l'association Ilot Saint-Jacques « Grands » à hauteur de 21 210 € et une subvention à l'association Case ZOUZOU à hauteur de 26 834,00 € ;

Rapport n° 11/5-32

- de m'autoriser à signer toutes conventions y afférentes ;
- de m'autoriser à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires (chapitre 6571)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE



**OBJET VALIDATION COMPLEMENTAIRE DE LA PROGRAMMATION 2011
 DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - VOLET ENFANCE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N° 11/5-32 du Maire ;

Sur rapport de Madame ORPHE Monique, 1ère Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Solidarités ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



ARTICLE 1

Valide la programmation complémentaire 2011 du CEJ - Volet Enfance.

ARTICLE 2

Valide l'attribution de subventions aux associations Ilot Saint-Jacques « Petits » à hauteur de 14 230,00 €, à Ilot Saint-Jacques « Grands » à hauteur de 21 210,00 € et Case ZOUZOU à hauteur de 26 834,00 €.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à faire procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 SEP. 2011

